



*Informatique et Géophysique Appliquées
2, Rue du Plat d'Étain
37000 TOURS
Tél : 02 47 38 12 10
@ : contact@iga-tours.com*

Évolutions dans la version 5.2 d'Autostep et Mesurestep

25 septembre 2019

SOMMAIRE

<u>1 PRISE EN COMPTE DU DÉBIT DE RÉFÉRENCE DANS LES CALCULS DE CONFORMITÉ.....</u>	<u>3</u>
<u>2 CORRECTIONS DANS LES CALCULS DE SIGNIFICATIVITÉ DES SUBSTANCES RSDE</u>	<u>5</u>
<u>3 AUTRES ÉVOLUTIONS.....</u>	<u>5</u>
3.1 CORRECTION DES TERMINOLOGIES « CONFORMITÉ EUROPÉENNE ».....	5
3.2 ONGLET « INDICATEURS ANNUELS F5 ».....	5
3.3 COMPLÉMENT POUR L'ONGLET « DÉVERSEMENT A2/A5 ».....	5

1 Prise en compte du débit de référence dans les calculs de conformité

Les règles de prises en compte du débit de référence ou du PC95 pour les calculs de conformités locales et nationales ont été modifiées avec la version 5.2. Pour rappel, un bilan réalisé avec un débit entrant (point réglementaire A3) supérieur au débit de référence (ou au PC95) est considéré hors conditions normales de fonctionnement et peut ne pas être pris en compte dans les calculs de conformité (non pris en compte si le bilan est non conforme).

Pour rappel l'évaluation de la CBPO est effectuée à hauteur du percentile95.

Les nouvelles règles sont les suivantes :

1. Station associée à une agglomération d'une taille inférieure à 2000 EH

Seul le débit de référence renseigné dans la rubrique « Dimensions et réglementation » (onglet « obligations locales et dimensions ») est pris en compte (cf. copie d'écran ci-dessous) :

Paramètre	Valeur	Unité	Notes
Taille de l'Agglo	1 800	EH	Auto
Capacité nominale	0,00	Kg DBO5/j	
PC 95	404,70	m3/j	(Calcul sur 1 année)
CBPO max	3750	EH	
Capacité nominale	0	EH	
Débit nominal	0,00	m3/j	
Débit de référence	300,00	m3/j	
PC 95 (n + 1)	1044,00	m3/j	(Calcul sur 2 années)

2. Station associée à une agglomération d'une taille supérieure ou égale à 2000 EH

Le calcul de **la conformité nationale** sera basé uniquement sur la valeur du PC95 (calculée automatiquement). Pour rappel, le PC95 est calculé à partir de l'année N-1, ainsi pour le calcul de conformité de l'année 2018, le PC95 pris en compte sera celui calculé avec toutes les valeurs de l'année 2017 à 2013 soit 5 années maximum.

Exception faite pour les nouvelles stations mises en service sur le suivi annuel en cours de validation

Exemple : calcul des conformités 2018 et année de mise en service 2018). En l'absence de données sur au moins 2 ans, le débit de référence, en général le débit nominal de la station, sera pris en compte pour le calcul des conformités.

Pour plus d'informations sur l'évaluation du percentile95 se rapporter au commentaire technique partie 3 *Règles de conformité et débit de référence*.

A titre d'information dans la rubrique « Dimensions et réglementation » sont indiquées les valeurs du PC95 pris en compte pour l'année en cours de validation (case « PC95 ») et celles du PC95 s'il était calculé avec les données de l'année (case PC 95 (n+1)).

Le calcul de **la conformité locale** prendra en compte la valeur maximale entre le PC95 et le débit de référence.

2 Corrections dans les calculs de significativité des substances RSDE

Une modification majeure des calculs de significativité des substances RSDE a été introduite avec la version 5.2 : lorsque l'ensemble des valeurs d'une campagne de mesure est inférieure au seuil de quantification du laboratoire alors la substance est nécessairement non significative (pour tous les tests de significativité).

Cette règle n'était pas toujours respectée dans les versions antérieures (du fait que pour un résultat inférieur au seuil de quantification, la concentration retenue est de LQ/2).

3 Autres évolutions

3.1 Correction des terminologies « conformité européenne »

La terminologie « conformité européenne » a été complètement supprimée dans la version 5.2 (pour être remplacée par « conformité nationale »), ceci notamment pour les éditions de bilan de conformité (onglet « éditions »).

De ce fait, il est important de mettre à jour le sous-dossier « Modèles » avec les nouveaux modèles accompagnant cette version 5.2.

3.2 Onglet « indicateurs annuels F5 »

Par défaut l'affichage est en EH et le pc95 est celui qui permet de calculer les conformités de l'année en cours de validation

3.3 Complément pour l'onglet « déversement A2/A5 »

Des modifications d'ergonomie ont été apportées à l'onglet « déversement A2/A5 » afin de :

- Supprimer les colonnes des flux de ce tableau
- Ajouter le nom du point (A2 ou A5) dans la colonne volume déversé
- Modifier l'ordre par défaut des colonnes (l'ordre peut être modifiée en faisant glisser les colonnes)